

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 62 (1972)

Artikel: Superstition, piété et... folklore

Autor: Brodard, François-Xavier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005422>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

François-Xavier Brodard

Superstition, piété et... folklore

Dans son numéro 1/1971, pages 4 à 7, la revue «Schweizer Volkskunde» a publié un article dont le titre «Aberglaube auf dem Sportplatz» a piqué ma curiosité. Je l'ai donc lu, bien que je ne sois pas le moins du monde footballeur, voire supporter. Or, comme catholique, j'ai été frappé, une fois de plus, de la facilité avec laquelle, souvent, ceux qui ne partagent pas nos convictions religieuses ou les ignorent, confondent superstition, piété et... folklore, quand il s'agit de pratiques de piété catholique, faute de distinguer entre ces réalités pourtant fort différentes.

On ne saurait leur reprocher leur ignorance en matière de religion catholique, tant qu'ils ne prétendent pas trancher comme docteurs en Israël, sur des sujets et des faits complexes, qui relèvent, pour le fonds, de la théologie, même si, parfois, ils s'extériorisent d'une manière où le folklore a sa part.

Si nous voulons y voir plus clair, examinons donc ce qu'est exactement la superstition. Le dictionnaire de théologie catholique (col. 2763–2824) dit: «Actuellement, on considère comme superstition – Aberglaube – des «croyances d'à-côté», une confiance aveugle en des puissances bien-faisantes ou dans un instinct de défense contraire à la foi et à l'espérance. Ces contrefaçons engendrent toutes les fausses dévotions et les vaines observances.» Ce dictionnaire énumère ensuite cinq espèces de superstitions: 1) le culte indû de Dieu, 2) le culte des faux dieux, 3) la divination, 4) la magie, 5) les vaines observances.

Examinons ici brièvement la première et la dernière sorte de superstitions; nous verrons la différence qu'il y a entre elles, la vraie piété et... le folklore. Le culte indû de Dieu est une superstition. Sans doute, nous devons à Dieu le culte d'adoration, parce qu'il est l'Être infiniment parfait, créateur et souverain Maître de toutes choses. Et nous le devons à lui seul, bien entendu. Encore faut-il que ce culte lui soit rendu d'une manière conforme à la raison, puisque nous sommes des êtres raisonnables. Se découvrir, s'agenouiller devant lui ou devant un symbole qui le représente, est, pour le croyant, un acte parfaitement raisonnable. C'est une marque de respect que l'on donne – quoique avec un degré de signification tout différent – aux supérieurs terrestres et même aux symboles qui les représentent: tableaux, drapeaux, insignes, etc.

Mais croire que la prière ne vaut rien si elle est faite par exemple debout ou tête couverte, serait de la superstition toute pure.

Venons-en à l'article «Aberglaube auf dem Sportplatz». Son auteur y cite l'échange de maillots entre sportifs et concurrents de renom, après une compétition (page 4). D'accord avec lui: c'est de la superstition, si l'on considère ce maillot comme «porte-bonheur». Il cite même le cas où la chemise d'un athlète russe a valu à son porteur d'améliorer sensiblement son résultat. Je crois plutôt que l'heureux gagnant s'est trompé sur la cause de cette amélioration. La confiance en lui-même, la sûreté du succès qu'il avait, du fait d'être dans la chemise d'un vainqueur, ont fait qu'il a bandé toutes ses énergies, ce qui lui a valu le résultat espéré. Il s'agit bien plutôt ici d'autosuggestion que de superstition, me semble-t-il.

M. Peter Assion conclut: «C'est là l'illustration d'une des méthodes qui a cours aujourd'hui parmi les sportifs pour influencer favorablement sur les résultats d'une compétition, par des artifices magiques.» (Hier ist eine der heute unter Sportlern verbreiteten Methoden geschildert, durch magische Kunstkniffe die Wettkampfergebnisse günstig zu beeinflussen). C'est aller un peu vite, me semble-t-il.

Et l'auteur de continuer, sans même revenir à la ligne, ce qui semble bien prouver que pour lui il s'agit tout simplement d'un autre «Kunstkniff»: «Et le 21 juin 1970, quand les équipes brésilienne et italienne disputaient à Mexico-City le match final pour la coupe du monde de football, le public sportif du monde entier fut témoin, au cours du reportage télévisé, qu'après le quatrième but décisif, le gardien de but mexicain Jair, contenant soudain sa joie, se hâta de gagner le bord du terrain et de s'agenouiller pour se signer et exprimer par une prière silencieuse son merci à ces forces avec lesquelles il s'imaginait évidemment être en relation» (... Jair plötzlich in seinem Jubel inne hielt, zum Rand des Fussballplatzes eilte und dort niederkniete, um sich zu bekreuzigen und durch ein stilles Gebet seinen Dank an jene Mächte abzustatten, mit denen er sich offensichtlich im Bunde wähnte».)

Là, le lecteur croyant, quelle que soit sa croyance, ne saurait être d'accord. Un réformé pourra ne pas comprendre, peut-être, le sens de cet antique signe de croix, que catholiques et orthodoxes ont conservé et dont parle déjà Tertullien au II-III siècle¹; mais il sera certainement persuadé, lui

¹ Né à Carthage en 160 et mort en 240, Tertullien appelle les chrétiens «les dévots de la croix» (crucis religiosi) dans son Apologétique (XVI, P. L. vol. 1, col. 365, 366). Dans son «De corona militis» (C. 3-4, P. L. T II, col. 80) il écrit: «A toutes nos actions, lorsque nous entrons ou sortons, lorsque nous prenons nos habits, que nous allons au bain, à table, au lit, que nous prenons une chaise ou une lampe, nous formons la croix sur notre front. Ces sortes de pratiques ne sont point commandées par une loi formelle de l'Écriture, mais la tradition les enseigne, la coutume les confirme et la foi les observe» (Dict. de théol. cath., col. 2348).

Notons encore qu'à la fin du II^e et au début du III^e siècles, nous entendons les païens reprocher aux chrétiens le culte qu'ils rendent à la croix. Les dénégations que leur opposent Tertullien et Minutius Felix entre autres, portent sur les interprétations calomnieuses et idolâtriques données à leur culte, et non sur ce culte lui-même, que la prudence leur commandait, de ne pas trop découvrir. Calomnies reprises par Julien l'Apostat et réfutées par S. Cyrille d'Alexandrie de la même manière que par Tertullien (ibid., col. 2347-2348).

aussi, que Jair a exprimé ses remerciements non pas aux «forces avec lesquelles il s'imaginait (wähnte) être en relation», mais à Dieu avec qui il croit (glaubt) être en relation par la prière. Ce qui est la conviction de tout croyant et n'a rien de superstitieux. A moins qu'on ne confonde tout uniment foi (Glaube) et superstition (Aberglaube).

Quant à faire un signe de croix pour demander l'aide de Dieu avant d'entrer dans la salle où l'on va se produire, ou pour le remercier après une victoire sportive, choses matérielles qui sont en soi indifférentes à notre salut, pourquoi pas ? si l'on croit que Dieu est notre Père des cieux ? Du moment que Son Fils, le Christ, nous a dit: «Demandez et vous recevrez» sans préciser, ne peut-on pas agir en enfants (naïfs et parfois peu raisonnables) qui demandent à leur père même des choses inutiles ? Tant qu'elles ne leur sont pas nuisibles, le père peut les leur accorder ; il les accorde même, s'il le juge opportun. Or, Dieu est notre Père. Donc...

Considérer l'acte de Jair en dehors de sa signification religieuse et simplement comme coutume curieuse, c'est ne le voir que sous un aspect folklorique qui n'en est que l'écorce et non la substance. La superstition consisterait ici à croire que cette prière sera infailliblement exaucée par Dieu «puissance bienfaisante». Mais il faudrait, pour croire une telle bourde, une couche d'ignorance qu'on ne saurait attribuer à personne sans de solides preuves. Si, dans certaines paroisses du Valais, on chante l'angélus après la grand'messe du dimanche, cette coutume – folklorique par sa musique entre autres – n'en est pas moins une authentique affirmation de foi en l'Incarnation et en la Rédemption. La superstition consisterait ici à croire, par exemple, que cette prière emprunte sa valeur... à sa mélodie, ou au fait d'être chantée en costume valaisan.

Quant au signe de croix de Jair et à celui de «la cantatrice internationale connue (qui) se signe chaque fois qu'elle est entrée dans le local où elle se produit» (note page 7), ils n'ont, pour un catholique, rien de superstitieux en eux-mêmes. Les intrépides schlitteurs de mon village, même ceux qui n'étaient pas des monuments de dévotion, en faisaient toujours autant avant de s'engager dans une descente périlleuse «pour se mettre sous la protection de Dieu».

Car le signe de la croix est un acte de foi en la Trinité, donc une prière. Si l'on veut l'envisager du seul point de vue extérieur, on constatera qu'il se présente sous plusieurs formes différentes, chez les catholiques et les orthodoxes. Chez les catholiques eux-mêmes, il y a deux manières très différentes de le faire. On pourrait donc se livrer à une étude purement historique et folklorique du signe de la croix, voire des manières fautives dont on le fait parfois. Mais prétendre que le signe de la croix est uniquement du folklore, ou qu'il est de la superstition, serait absolument erroné: ce serait prendre le contenant pour le contenu. Or, c'est le contenu qui importe. Non, le signe de croix de Jair et de la cantatrice ne sont pas de la superstition.

Laissons de côté le culte des faux dieux, la divination et la magie pour en venir aux vaines observances. La dénomination «vaine observance»

indique déjà, à elle seule, qu'il s'agit d'une superstition, du fait qu'elle est «vaine», sans fondement. Ainsi, par exemple, prétendre que le chiffre 13 porte malheur et éviter d'entreprendre quoi que ce soit le 13 – surtout si c'est un vendredi! – c'est une vaine observance, tout comme d'attribuer au contraire au chiffre 13 une influence bénéfique. Il en faut dire autant de mille autres «tabous»: ne pas passer sous une échelle, s'attendre à un malheur si l'on brise une glace ou renverse la salière, mettre son carton de loto sous son séant quand il n'y manque plus qu'un ou deux numéros pour avoir «carton», etc.

Alors est-ce aussi une vaine observance que de porter sur soi une médaille (p. 6)? Si c'est une médaille reproduisant le chiffre 13, une tête d'animal, un signe cabalistique quelconque, oui. Mais attention! Tout port de médaille n'est pas superstitieux.

Prenons un exemple. Je découpe un carré d'étoffe blanche; j'y couds une croix rouge au centre. En soi, cet objet n'a aucune valeur, aucune efficacité. Mais si je l'arbore, comme emblème de la Croix-Rouge internationale sur un hôpital en temps de guerre, ce «bout d'étoffe» devient un symbole: il place l'hôpital sous la protection de la Croix-Rouge. Les blessés qui s'y trouvent lui devront d'être préservés, non par la vertu que renfermerait en lui-même ce «bout d'étoffe» (dont peu importent d'ailleurs la qualité et les dimensions) mais par le fait qu'il place cet hôpital sous la protection de la Croix-Rouge. De même, la médaille à l'effigie du Christ, de la Vierge Marie ou d'un saint, que l'on porte sur soi est un bout de métal qui n'a par lui-même aucun pouvoir protecteur. Mais il est l'attestation que l'on se met sous la protection de celui ou celle qui y sont représentés. Ils sont assez bons et assez puissants (par lui-même, s'il s'agit du Christ; par leur intercession, s'il s'agit de la Vierge Marie ou d'un saint) pour protéger ceux et celles qui portent leur image avec confiance en leur protection. Le Christ n'a-t-il pas dit: «Qu'il vous soit fait selon votre foi»? Mais croire que ces objets, même bénits par l'Eglise, vont protéger infailliblement et même sauver par leur «pouvoir magique» et malgré tout, surtout s'ils ont telle forme ou telle composition, serait tout aussi superstitieux que de croire que le drapeau de la Croix-Rouge nous protégera infailliblement, même si nous l'arborons sur un dépôt de munitions, ou qu'il sera plus efficace s'il a telle forme et telles dimensions.

Ne confondons pas superstition, piété et folklore! Ce sont des réalités bien différentes, même si parfois telle ou telle pratique a un côté folklorique; même encore si certains, se trompant sur la vraie nature d'un acte de piété, en font, par ignorance, quelque chose qui prête flanc à la critique et fait crier à la superstition. Si l'on interrogeait ces gens, et surtout, s'ils savaient exprimer clairement ce qu'ils ont en vue en se livrant à tel ou tel acte, on verrait mieux qu'il s'agit pour eux non pas de superstitions, mais de religion bien comprise et mal exprimée. Oh! le domaine est vaste et comme le dit Shakespeare, là encore, «Il y a plus de choses entre le ciel et la terre que dans tous les livres».